

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
19/12/18

Dossier complet le :
16/01/19

N° d'enregistrement :
F01118P0297

1. Intitulé du projet

Extension restructuration de l'Hôpital Américain de Paris - Bâtiment K
Création de places de stationnement ouvertes au public sur trois niveaux de sous-sol

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

AMERICAN HOSPITAL OF PARIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Professeur Robert SIGAL, Directeur Général de l'Hôpital Américain de Paris

RCS / SIRET

7 | 8 | 5 | 4 | 2 | 3 | 7 | 7 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5

Forme juridique

fondation a but non lucratif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°41a Aire de stationnement ouverte au public de 50 unités et plus.	Création de 264 places VL et 30 places deux-roues (places de stationnement ouvertes au public sur trois niveaux de sous-sols) en remplacement des 84 places actuellement existantes. ICPE : Rubriques n°4725-2 (D); n°2910-2A (DC); n°1185-2a (DC) IOTA : Rubriques n°3.2.2.0 (D), n°2.1.5.0 (D), n°1.1.1.0 et 1.2.2.0 (A temporaire et éventuellement 2.2.3.0 si rejet en Seine)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'hôpital Américain poursuit depuis plusieurs années sa réflexion sur la modernisation de ses équipements médicaux et l'extension et la rénovation de ses bâtiments. C'est dans ce cadre qu'a été réalisée une étude de faisabilité ayant abouti à la possibilité d'implantation du futur bâtiment K sur la parcelle actuellement occupée par les places de stationnement aériennes, par la construction implantée sous la rampe d'accès à l'entrée de l'hôpital qui abrite l'actuel PETSCAN et par la Cuisine vouée à être démolie dans le cadre de cette opération. Le projet d'extension de l'hôpital Américain de Paris consiste à la construction d'un bâtiment supplémentaire nommé bâtiment K. Le bâtiment sera inter-connecté à ceux déjà existants et une partie de l'activité transférée dans ce bâtiment. Le projet a pour but de reconstruire le bloc opératoire et de regrouper les sites interventionnels en un seul et même lieu ainsi que la création de trois niveaux de parking en sous-sols qui donnera une capacité de 264 places VL et 30 places deux-roues (avec la possibilité d'aménager ultérieurement des emplacements de charge de batteries de véhicules électriques). Il s'agit de services déjà présents sur le site : Check Up center, blocs opératoires, vestiaires et stérilisation, pharmacie, accueil et admissions, foyer et restauration qui sont regroupés et/ou agrandis. Sont démolis : La cuisine (reconstruite) et l'imagerie PETSCAN (déplacée dans le Bâtiment J), qui sont situés sous la rampe d'accès actuelle à démolir.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de redonner une allure dynamique au bâtiment d'entrée et de continuer la modernisation des équipements médicaux. L'Hôpital Américain de Paris intègre dans le programme du futur bâtiment K, la reconstruction de son bloc opératoire et le regroupement de ses sites interventionnels en un seul et même lieu ainsi que la création d'un parking en infrastructure (3 niveaux de sous sols) avec une capacité de 264 places. Le projet ne prévoit pas d'usage autre que le stationnement dans les sous-sols.

Le projet prévoit la construction du bâtiment K : le plancher du rez-de-chaussée est situé à la cote 30,84 m NGF au-dessus de la cote de casier du PPRI 92 (30,25 m NGF)

Le projet prévoit 3 niveaux de sous-sols :

- R-1 à la cote 26,55 m NGF à usage de stationnement et quelques locaux techniques non critiques
- R-2 à la cote 23,78 m NGF à usage de stationnement et pas de locaux techniques ou autres
- R-3 à la cote 21,01 m NGF à usage de stationnement et pas de locaux techniques ou autres

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit la suppression des places de stationnement aériennes et la démolition de la rampe d'accès à l'entrée de l'hôpital qui abrite l'actuel PETSCAN et la cuisine.

Pour la création du futur parking de 3 niveaux de sous sols (capacité de 264 places VL + 30 places deux-roues), création d'une enceinte et d'un radier étanches. Pour la réalisation des terrassements jusqu'au fond de fouille ainsi que les fondations et infrastructures, il sera nécessaire de mettre en oeuvre un rabattement de nappe, maintenu jusqu'à ce que le poids de la nouvelle structure puisse équilibrer les sous-pressions. Le débit d'exhaure (pompage) d'au moins 300 m³/h estimé permettra de rabattre la nappe phréatique. Ensuite seront réalisées les superstructures du bâtiment K.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le programme de l'extension de l'Hôpital Américain est composé des structures suivantes :

Accueil public, Admissions/Caisses, Espaces de vie/ Commerces, Restaurant/Cuisine/Self, Pharmacie, Checkup Center, Bloc opératoire/ Stérilisation/Service ambulatoire, Centre de médecine préventive, Centre de réhabilitation, Logistique, Administration, Locaux techniques et Parking.

L'accès au parking est conditionné à la prise d'un ticket de stationnement payant et réservé aux patients et visiteurs de l'hôpital. La fréquentation du parking sera variable selon la durée d'hospitalisation des patients (ambulatoire ou longue durée) et selon les visites du public.

Le personnel de l'hôpital dispose d'un parking dédié existant sous le bâtiment F. Ce parking sera mis à disposition du public pendant la phase de chantier pour palier au déficit temporaire de places pendant la période des travaux.

Présence de voituriers avec arrêts conditionnés sur places réservées y compris en phase provisoire.

Cf. Note relative aux accès et stationnements insérée en annexe 6.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis de construire.

Le régime ICPE actuel est déclaratif, pour le projet une modification de déclaration ICPE est engagée pour les rubriques n°4725-2 (régime D) «Stockage et emploi d'oxygène», n°2910-2A (régime DC) «Installations de combustion», n°1185-2a (régime DC) «Gaz à effet de serre fluorés»

Pas de classement actuel du site au regard de la Loi sur l'eau. Le projet sera soumis à la Loi sur l'eau pour les rubriques n°3.2.2.0 (régime D) «Surface soustraite à la crue», n°2.1.5.0 (régime D) «Gestion des EP par infiltration», n°1.1.1.0 et 1.2.2.0 (régime A temporaire) «rabattement par pompage et rejet des eaux d'exhaure» (éventuellement 2.2.3.0 si rejet en Seine)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale du site	18187 m ²
Surface de l'extension prévue : 2453m ² (S1) + 3044m ² (S2) + 3082m ² (S3) = 8579 m ² de parking	Environ 8579m ² de parking
Nombre d'unités de stationnement	264 emplacements véhicules légers 30 emplacements deux-roues
Nota: la surface de plancher (SDP) des construction est inférieure à 10000m ²	SDP = 5931,39m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

63 Boulevard Victor Hugo
92200 Neuilly-sur-Seine

Parcelles cadastrales n°18, 20 et 21
section 0J de la commune de
Neuilly-sur-Seine

Coordonnées géographiques¹

Long. 02 ° 16 ' 19 " E Lat. 48 ° 53 ' 22 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

sans objet

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone ZNIEFF. Les zones les plus proches du site sont les suivantes : ZNIEFF I Vieux boisement et îlots de vieillissement du bois de Boulogne, à 2,1km au Sud du site. ZNIEFF I Berges de Seine au bois de Boulogne à 2,59km au Sud-Ouest du site. ZNIEFF II Bois de Boulogne à 1,55km au Sud/Sud-Est du site
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone couverte par arrêté de protection de biotope. L'arrêté de protection du biotope le plus proche du site se trouve à plus de 12km à l'Est. Il s'agit du Glacis du fort de Noisy-le-sec sur la commune de Noisy-le-sec (93).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional. Les parcs les plus proches sont : - Le Parc naturel régional du Vexin Français, à 22 km au Nord-Ouest du site - Le Parc naturel régional Oise-Pays de France, à 21 Km au Nord-Est du site - Le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, à 19km au Sud-Ouest du site
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit (18/12/14, v2). L'hôpital Américain est identifié dans le PPBE comme établissement sensible potentiellement exposé à des dépassement des valeurs limites. Le boulevard Victor Hugo est notamment qualifié comme zone de bruit de la Ville de Neuilly. Les isollements acoustiques de façades sont traités en conséquence.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le périmètre de protection d'un monument historique situé à moins de 500 mètres, Il s'agit de l'immeuble partiellement inscrit "Hôtel Thouret" (Identifiant IDWY0A) situé au 68 boulevard Bourdon (180 mètres vers l'Ouest). Le projet sera soumis à l'avis de l'ABF dans le cadre de l'instruction du PC.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. La zone humide la plus proche est "Marais de Sacy" (département de l'Oise) à plus de 50 km au Nord.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) approuvé le 9 janvier 2004 concernant l'aléa inondation (PPRI de la Seine - Hauts-de-Seine). Le PPRI est approuvé. La commune de Neuilly-sur-Seine n'est pas couverte par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site référencé dans la base de données BASOL sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Toutefois, des études de pollution des sols sont prévues dans le cadre du projet, pour connaître la qualité des terres en vue de leur excavation.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la zone de répartition des eaux (ZRE) de l'Albien (Arrêté préfectoral n°2016-10-14-001).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle. Le captage d'eau potable le plus proche (Neuilly-sur-Seine - Nappe de l'Albien) se trouve à plus d'un kilomètre du site (les périmètre de protection rapprochée des deux puits de captage sont inclus dans la parcelle cadastrale OF 86 de l'usine).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site inscrit mais en contiguïté du site inscrit "Ensemble de quartiers urbains" (identifiant 6868) de la commune de Neuilly-sur-Seine.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans ou à proximité d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche de la zone de projet est à plus de 7 km au Nord-Est, il s'agit du site Natura 2000 - Directive oiseaux n°FR1112013 "Sites de Seine-Saint-Denis".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans ou à proximité d'un site classé. Le site classé le plus proche de la zone de projet "Parc du château de Bécon" (Identifiant n°6069) se situe à plus de 600 mètres.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet envisagé n'engendre pas de prélèvements supplémentaires à la situation actuelle de l'établissement (sanitaires, nettoyage, alimentation des cuisines, stérilisation, laverie, désinfection, système incendie...). Les eaux sont prélevées dans le réseau public.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux du projet impliquera un rabattement de nappe lors de la construction des sous-sol, ce qui aura une incidence sur la masse d'eau souterraine. Le projet a fait l'objet d'une étude hydrogéologique assurant la conformité au PPRI (cf. annexe) qui sera jointe au dossier de demande PC. Un dossier Loi sur l'eau (DLE) de niveau autorisation temporaire sera réalisé pour le pompage de rabattement de nappe au titre des rubriques 1.1.1.0 et 1.2.2.0.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet envisagé nécessite des travaux de démolition partielle des existants et de décaissement de terres afin de construire les trois niveaux de parking.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet envisagé n'est pas susceptible d'avoir une incidence notable, notamment sur les ressources du fait d'un déficit en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est sur un site urbain existant de longue date et n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations de la biodiversité existante. Le site a fait l'objet d'un état sanitaire des plantations du site (cf. annexe) n'identifiant aucun sujet remarquable à protéger spécifiquement. Le projet prévoit l'abattage de 2 arbres hors site et de 15 arbres dans le site. Pour limiter l'impact potentiel de l'abattage, des sujets de même hauteur seront replantés sur la parcelle. Le projet respecte le PLU.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet envisagé n'est pas susceptible d'avoir une incidence notable sur un habitat ou une espèce inscrite. En effet, le projet n'est pas situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet envisagé n'est pas susceptible d'avoir une incidence notable sur les zones à sensibilité particulière (Natura 2000 et site classé). En effet, ces zones sont à des distances importantes du site et le site n'est pas générateur d'un impact important.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet envisagé n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet envisagé n'est pas concerné par des risques technologiques, en effet, la commune de Neuilly-sur-Seine ne dispose pas de PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet envisagé est concerné par le risque naturel inondation. Le site sur lequel le projet est implanté se situe en partie dans le périmètre du PPRI de la Seine/Hauts-de-Seine (09/01/2004). Une étude d'impact hydrologique et une notice de conformité au PPRI ont été réalisées par le bureau d'étude BURGEAP (cf. annexe). Par ailleurs, concernant les risques sismiques, la parcelle est située dans une zone de niveau 1, c'est-à-dire avec une sismicité très faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet envisagé n'engendre pas de risques sanitaires complémentaires aux risques sanitaires actuels. Le projet envisagé n'est pas concerné par des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre une évolution modérée des déplacements routiers. En effet la restructuration de l'activité "check-up center" et de l'hospitalisation ambulatoire pourront induire à terme, une évolution de la fréquentation de l'établissement. La majorité du bât K reçoit des services transférés existants. La phase de travaux du projet engendrera un trafic de véhicules temporaire liés au chantier de démolition / décaissement et au chantier de construction.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet envisagé ne générera pas de sources supplémentaires de bruit par rapport à l'activité actuelle du site. La phase de travaux du projet est source de nuisance qui seront maîtrisées dans le cadre des préconisations chantier L'hôpital est identifié dans le PPBE comme établissement sensible exposé à des dépassement des valeurs limites (bld Victor Hugo). L'isolement acoustique des façades est prévu en conséquence.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet envisagé n'engendre pas d'odeurs.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet envisagé n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet envisagé n'engendre pas de vibrations.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des vibrations pourront être produites temporairement lors des travaux de réalisation du projet (démolition, terrassement), générés par les déplacements des engins de chantier principalement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet envisagé n'engendre pas d'émissions lumineuses supplémentaires aux émissions actuelles. En effet, les espaces extérieurs de la clinique (accès au bâtiment, patios, ...) sont déjà éclairés la nuit. Cet éclairage est essentiel à la sécurité et à la bonne orientation des usagers.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet envisagé n'est pas concerné par des émissions lumineuses.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet envisagé engendre des rejets dans l'air liés : - à l'implantation d'une seconde chaufferie au sein du nouveau bâtiment K, en complément de la première chaufferie et de la centrale énergie déjà exploités sur le site ; - au trafic des véhicules du personnel de la clinique, des véhicules de livraison et des véhicules des patients et visiteurs.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet envisagé n'engendre pas de rejets liquides différents des rejets engendrés par l'activité actuelle (eaux usées et eaux pluviales). Les rejets liquides de type eaux usées sont orientés vers le réseau communal et les rejets de type eaux pluviales sont orientés vers des ouvrages de rétention / infiltration qui seront implantés dans le cadre du projet (décrits au titre de la déclaration loi sur l'eau rubrique 2.1.5.0)
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet envisagé n'engendre pas d'effluents autres que les rejets actuels (eaux usées et eaux pluviales), dans la limite de la seule évolution liée à l'activité.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet envisagé n'engendre pas de production de déchets supplémentaires à ceux engendrés par l'activité actuelle, dans la limite de la seule évolution liée à l'activité. Ces déchets sont triés et évacués conformément à la réglementation par des prestataires spécialisés (DASRI...)
				Les déchets liés à la réalisation des travaux seront gérés par des prestataires spécialisés et acheminés vers les filières adaptées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet envisagé n'est pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. En effet, le projet s'implante sur le site de l'hôpital déjà existant. Le bâtiment sera construit sur une partie du parking aérien actuel. Les espaces extérieurs seront pensés par un paysagiste, des arbres de même hauteur seront replantés sur la parcelle.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet envisagé n'engendre pas de modification sur les activités humaines, notamment sur l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Le projet envisagé est excédentaire en matériaux, les terres qui seront décaissées dans la phase travaux du projet seront analysés et envoyées vers des filières de traitement adaptées en donnant priorité aux filières de valorisation lorsque cela est possible.
- Le projet envisagé est concerné par le risque naturel inondation. Une étude d'impact hydrologique et une notice de conformité au PPRI ont été réalisées par le bureau d'étude BURGEAP (cf. annexe). Il ressort de cette étude que le projet est conforme aux prescriptions du PPRI 92, de plus, la surface soustraite à la crue par le projet étant supérieure à 400 m², le projet est soumis à une procédure de déclaration au titre de la rubrique 3.2.2.0 de la nomenclature Loi sur l'Eau.
- La restructuration de l'activité pourra induire une évolution modérée de la fréquentation de l'établissement, par rapport à la fréquentation actuelle. Le trafic routier aura un faible impact sur les réserves de capacités prévisionnelles des axes de circulation.
- Le projet envisagé engendre des rejets dans l'air liés principalement à l'implantation d'une seconde chaufferie et au trafic des véhicules. Les installations de combustion, assujetties à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, respecteront les valeurs limites réglementaires des rejets atmosphériques.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet du bât K et des 3 niveaux de parking en s-sol vient agrandir et rénover l'hôpital existant sur un site urbanisé et occupé par cette activité depuis le début du 20e siècle, sans enjeu particulier. L'augmentation modérée du trafic est compensée par la création de places de stationnement complémentaires et ne devrait pas avoir d'impact sur la circulation. Au regard de l'inventaire des impacts potentiels du projet et des mesures destinées à réduire les effets négatifs sur l'environnement ou la santé humaine, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale. En effet, que ce soit en phase travaux de réalisation ou en phase exploitation, la zone restructurée de l'hôpital ainsi que le parking ne font pas l'objet d'effets négatifs notables résiduels, suite à la mise en oeuvre des mesures évoquées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5_Etude hydrogéologique BURGEAP 2018
Annexe 6_Cartographie NATURA 2000
Annexe 7_Note relative aux accès et stationnements 2018
Annexe 8_Plan de masse du projet
Annexe 9_Rapport d'Etude des arbres Phytoconseil 2015

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Neuilly sur Seine

le,

16.01.2019

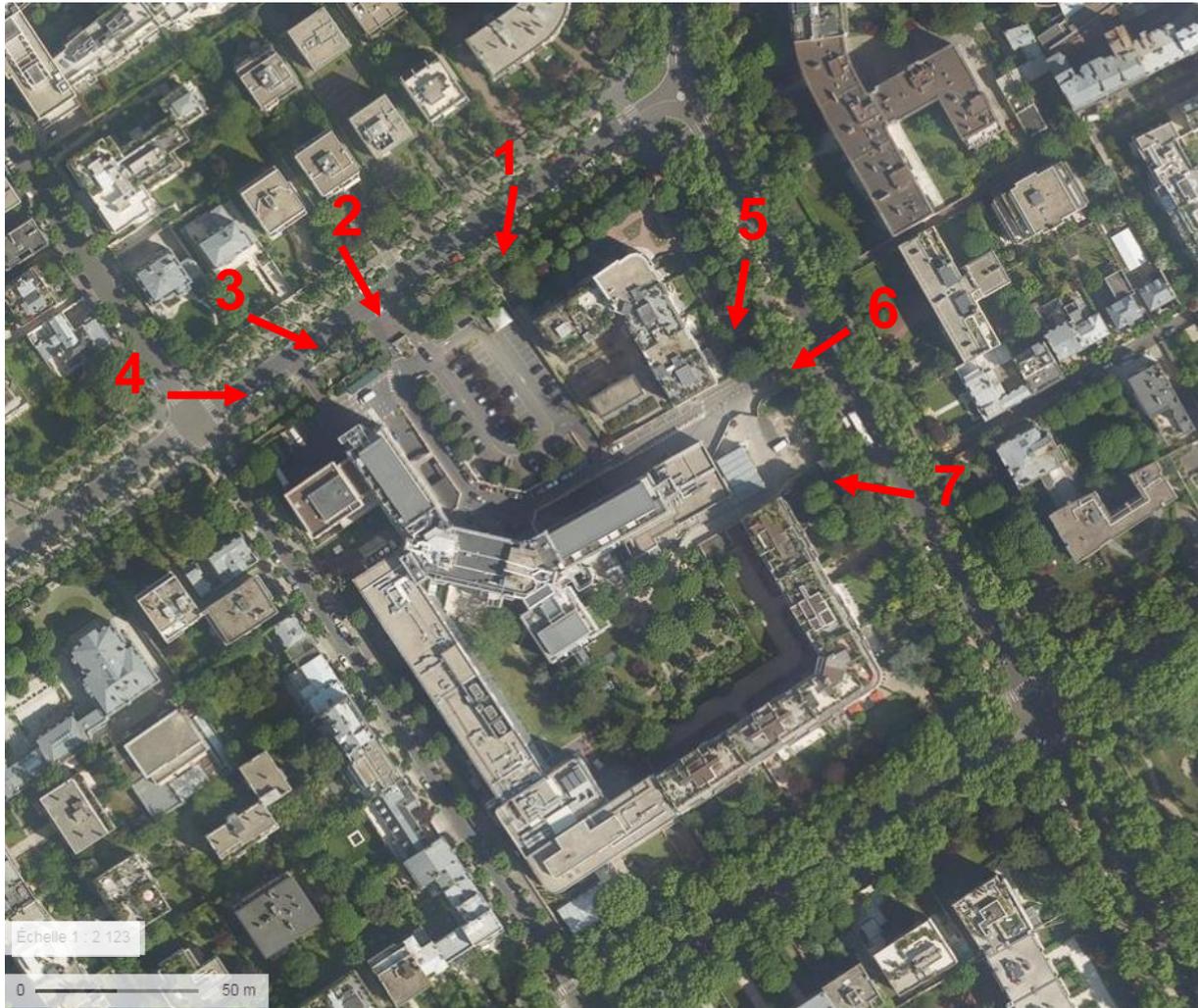
Signature

P. MERIEAU -
Responsable P^o Technique.



Annexe 2 : Plan de situation au 1/25000^{ème}





Annexe 3 : Localisation des photographies de l'environnement du projet le 04/12/2018



Photo 1 le 04/12/2018 – Bld Saussaye



Photo 2 le 04/12/2018 – Bld Saussaye



Photo 3 le 04/12/2018 – Bld Saussaye



Photo 4 le 04/12/2018 – Bld Saussaye



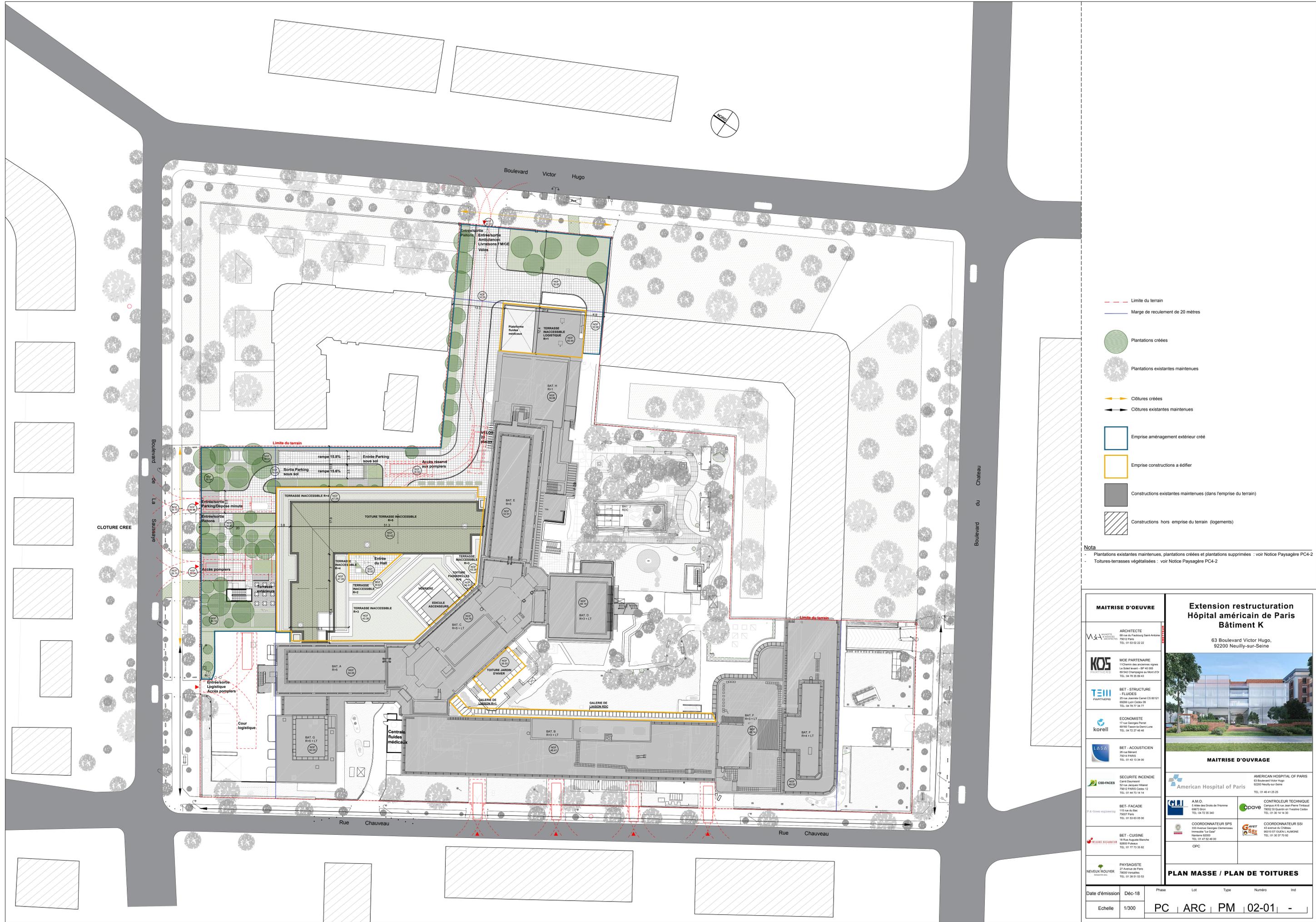
Photo 5 le 04/12/2018 — Bld Victor HUGO



Photo 6 le 04/12/2018-- Bld Victor HUGO



Photo 7 le 04/12/2018-- Bld Victor HUGO



- Limite du terrain
- Marge de reculement de 20 mètres
- Plantations créées
- Plantations existantes maintenues
- Clôtures créées
- Clôtures existantes maintenues
- Emprise aménagement extérieur créé
- Emprise constructions à édifier
- Constructions existantes maintenues (dans l'emprise du terrain)
- Constructions hors emprise du terrain (logements)

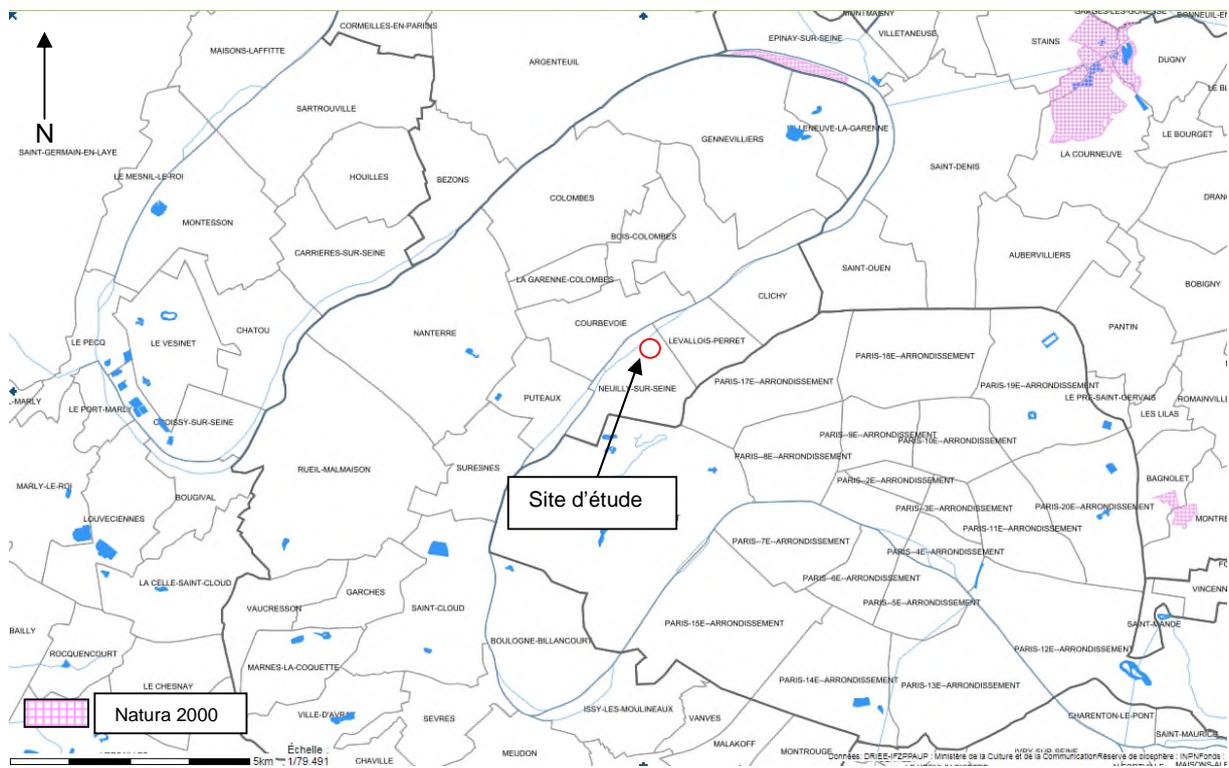
Nota
 - Plantations existantes maintenues, plantations créées et plantations supprimées : voir Notice Paysagère PC-2
 - Toitures-terrasses végétalisées : voir Notice Paysagère PC-2

MAITRISE D'OEUVRE		Extension restructuration Hôpital américain de Paris Bâtiment K	
63 Boulevard Victor Hugo, 92200 Neuilly-sur-Seine			
ARCHITECTE M&A 65 rue de Valenciennes, Saint-Amand 75012 Paris TEL: 01 53 42 22 22	MOE PARTENAIRE KOS 11 Chemin des Procureurs neiges Le Sabot Auvart - BP 40 025 69 502 Chazeyriaux sur Mont d'Or TEL: 04 78 39 85 43	BET - STRUCTURE - FLUAGES TEHU 25 rue Josephine Camille CS 80121 69016 Lyon Cedex 09 TEL: 04 78 39 34 71	MAITRISE D'OUVRAGE AMERICAN HOSPITAL OF PARIS 63 Boulevard Victor Hugo 92200 Neuilly-sur-Seine TEL: 01 46 41 25 25
ECONOMISTE korell 17 rue Georges Pompidou 69105 Tassin-la-Demi-Lune TEL: 04 72 27 46 40	BET - ACOUSTICIEN LASA 29 rue Beaudouin 75014 PARIS TEL: 01 43 13 34 00	SECURITE INCENDIE CSO-FACES Caro Darnavel 52 rue Jacques Hébert 75012 PARIS Cedex 12 TEL: 01 78 39 14 14	CONTRÔLEUR TECHNIQUE opove Campus A16 rue Jean Pierre Trintaud 75012 8e Quartier de l'Estime Cedex TEL: 01 50 14 14 30
BET - FACADE F & K 115 rue du Bac 75007 Paris TEL: 01 53 63 06 00	BET - CUISINE REUNION REUNION 16 Rue Auguste Blancard 69002 FRANCE TEL: 01 77 73 36 62	COORDONNATEUR SPS Himmels, La Star 332 Avenue Georges Clemenceau 92015 Neuilly-La Chapelle TEL: 01 47 62 49 00	COORDONNATEUR SSI APFF 43 avenue du Châtelet 92015 Neuilly-La Chapelle TEL: 01 50 37 79 92
PAYSAGISTE NEVEUX ROUYER 27 Avenue de Paris 75002 Paris TEL: 01 39 51 03 03	OPC	PLAN MASSE / PLAN DE TOITURES	

Date d'émission	Déc-18	Phase	Lot	Type	Numéro	Int
Echelle	1/300	PC ARC PM		02-01		-



ANNEXE 4 : Plan des abords du projet



ANNEXE 6 : Sites NATURA 2000 le plus proche